

N° de contrat ou avenant :

N° de semaine :

Contrat de mise à disposition

Salarié temporaire	Nom, prénom : Adresse :	Raison sociale : Adresse :	Entreprise utilisatrice
	Nationalité : N° de S.S. : Qualification contractuellement convenue Nature et numéro du titre professionnel :	APE : Personne à demander : Lieu de la mission : Moyen d'accès :	

Motifs	Mission	Justification(s) du recours
Durée de la mission du : au : inclus* Le terme peut être avancé ou reporté à : Durée hebdomadaire : Période d'essai (J.T.) : Caractéristiques particulières du poste de travail (s'il y a lieu nature des protections individuelles de sécurité et surveillance médicale spéciale) : Ce poste de travail figure-t-il sur la liste de l'article L 231-3-1 ? *Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions stipulées aux articles L 124-2-4 (termes précis), L 124-2-2-III, L. 124-2-6 (durée minimale).	Horaires de la mission : Et période(s) non travaillée(s) s'il y a lieu : Salaire de référence (détailler les primes) :	

Tarif horaire H.T. :

- Dans les cas où l'accès aux équipements collectifs est assuré (Art. L. 124-4-7), les frais correspondants pris en charge par l'Entreprise utilisatrice qui, le cas échéant, remboursera le Comité d'Entreprise.
- L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite, sous réserve des interdictions fixées aux articles L. 124-7 et L. 122-3-11 du Code du Travail.
- Les informations concernant : le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières de poste de travail sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier.
- Les jours fériés dans l'Entreprise utilisatrice sont dûs aux salariés temporaires dans les mêmes conditions que les salariés permanents à l'exclusion de toute condition d'ancienneté.
- L'utilisateur soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de prestations au dos, partie intégrante du présent contrat, et les accepter, notamment en ce qui concerne le § 8.

Modalités de versement de la paie et des acomptes :

Fait à Caen, le

dynamic
 Entreprise de travail temporaire
 (Cachet et signature)

L'entreprise utilisatrice
 Nom en capitales du Représentant
 de l'Entreprise utilisatrice
 (Cachet et signature)

Retourner le double du contrat signé dans les deux jours ouvrables suivant la mise à disposition sous peine de sanctions pénales prévues par l'article L. 152-2 du Code du Travail.

Atelier K&mp 02 31 34 55 66



l'intérim solidaire

Téléphone : 02 31 820 520

Télécopie : 02 31 820 525

Email : contact@actif-dynamic.fr

www.actif-dynamic.fr

Relevé d'heures effectuées

N° de contrat ou avenant : N° de semaine :

Nom, prénom :

.....

Retour à Dynamic : Entreprise Intérimaire

	heures effectuées	trajet	panier	divers / observations
lundi				
mardi				
mercredi				
jeudi				
vendredi				
samedi				
total				

Fin de Mission Abandon de Mission

Signature et cachet

Nom de l'entreprise :

Nom du signataire :